

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

2 JUILLET 2013

(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, régulièrement convoqué le 26 juin 2013, s'est réuni en séance publique le 2 juillet 2013 à 20h30, sous la présidence de Roger FENOUIL, Maire de Rustrel.

Conseillers présents : Mmes, CHAUVIN, HERVO, REYNAUD, RAUNER.

MM. FENOUIL, TARTANSON, ESCOFFIER, CASTOR, MORENO, GLEIZAL

Conseillers absents : Mme KERGOAT, M. GASSIN, Mme GELIN, M. BLANC (pouvoir à M. FENOUIL)

Secrétaire de séance : Salima RAUNER

Ouverture de la séance à 20h40

Observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 7 mai 2013 : *pas d'observation.*

Voici les sujets soumis au vote lors de cette assemblée :

FONDS DEPARTEMENTAL UNIQUE DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Ce fonds du Conseil général 84 vient en aide aux personnes défavorisées par des aides financières (accès nouveau logement, règlement de dettes locatives, frais d'assurance, etc....).

La cotisation 2013 demandée à la commune est de 325 € pour une aide totale 2012 attribuée aux rustréliens de 640 €.

Vote : unanimité

NUMERISATION REGISTRES ETAT CIVIL

La Société ARG Solutions propose de numériser les actes d'état civil pour la période 1888-2012 avec découpe des actes à partir de 1953. Cette numérisation permettra un accès plus rapide aux données et une protection des documents administratifs en réduisant les manipulations.

Le coût est de 1 250 € HT.

Vote : unanimité

ACQUISITION LOGICIEL CADASTRE

La société ASIGEO propose un logiciel, comprenant le cadastre, le PLU et son règlement, l'éclairage public, l'assainissement et le réseau d'eau potable (avec toutes les mises à jour annuelles).

Ce logiciel répond entièrement aux besoins de la commune.

Le coût d'acquisition du logiciel est de 4 300 € HT.

Vote : unanimité

BUDGET PRINCIPAL 2013 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le coût des logiciels doit être intégré au budget en diminuant les dépenses imprévues et en augmentant les dépenses du chapitre 20.

Libellé	Article	Augmentation	Article	Diminution
Logiciel cadastre	202 D	5 150,00 €	020 D	5 150,00 €
Numérisation état-civil	2088 D	1 500,00 €	020 D	1 500,00 €

Vote : unanimité

BUDGET PRINCIPAL 2013 : ADMISSION EN NON-VALEUR

Le trésorier présente un état des titres de recette qu'il ne peut pas recouvrer après épuisement de toutes les voies légales de poursuites. Il revient donc à la collectivité de prendre en charge ces dettes. Montant de l'admission en non-valeur : 678,41 €.

Vote : unanimité

PISCINE MUNICIPALE : CREATION D'UN POSTE DE MAITRE NAGEUR

Création d'un poste pour la surveillance de la piscine pour cet été (du 6 juillet au 31 août 2013).

Vote : unanimité

TRANSPORT SCOLAIRE : CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES

Avenant n°1 à la convention du 1^{er} septembre 2011, d'une durée d'un an.

Vote : unanimité

FINANCES LOCALES : REMBOURSEMENT ANTICIPE PRET RELAIS CAISSE D'EPARGNE N°A29110GP

Le prêt initial est de 500 000 € pour lequel 300 000 € ont déjà été remboursés par anticipation. Il est possible de rembourser le solde par anticipation.

Vote : unanimité

La séance est levée à 21h15

Le Maire,
Roger FENOUIL

La secrétaire de séance
Salima RAUNER